



Introduction — Liberté académique en Afrique : entre pouvoirs locaux et bailleurs de fonds internationaux

Hocine Khelifaoui* & Ibrahim Oanda Ogachi**

Ce numéro revient sur un thème certes récurrent, mais si important, celui des libertés académiques en Afrique. Dans la plupart des pays de ce continent, les libertés académiques sont menacées surtout par des autorités politiques qui redoutent cette quête incessante de vérité, inhérente à toute activité de recherche scientifique. Involontairement ou non, les scientifiques peuvent nécessairement, avec leurs découvertes, inventions ou innovations, mettre en cause des discours sociopolitiques dominants, voire des détenteurs de savoirs ou de technologies entrés en obsolescence. C'est la raison pour laquelle les scientifiques, comme énoncé par l'UNESCO, « devraient pouvoir exercer leurs fonctions sans subir de discrimination d'aucune sorte ni avoir à craindre de mesures restrictives ou répressives de la part de l'État ou de toute autre source ».

Mais commençons par ce constat : les restrictions et interdictions exercées sur les libertés académiques ne sont plus le monopole du continent africain ou des pays dits « en voie de développement » ; même dans les pays occidentaux, d'éminents scientifiques sont désormais sanctionnés ou contraints de renoncer à certaines découvertes scientifiques qui mettent en cause des intérêts commerciaux. Certes, à cette nuance près que dans ces pays, les atteintes à la liberté académique affectent surtout les scientifiques dont les travaux mettent en cause des intérêts non pas politiques mais économiques et financiers dominants; c'est que la mondialisation, devenue

* Professeur associé, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, UQAM, Montréal. Email: khelifaouihocine@uqam.ca

** Fondation de l'Éducation, Email: oandaibrahim@yahoo.com

instrument de domination, coïncide avec la privatisation de la science et, bien entendu, de ses résultats. Désormais, la vérité scientifique n'est mise en avant que si elle sert les intérêts privés et, dans certaines conditions, nationaux.

De plus, telle qu'elle est imposée, la globalisation va de pair avec la privatisation des savoirs et leur mise au service des puissances dominantes; elle introduit sous sa forme de nouveaux enjeux pour les libertés académiques et les savoirs locaux, notamment dans les sociétés de la périphérie. L'émergence de formes d'« impérialismes nouveaux », pour reprendre Caffentzis (2004), oeuvrant en faveur du néolibéralisme économique et de la privatisation des universités tend à réorienter les conditions de production et d'utilisation des savoirs. La tendance à l'« internationalisation » de l'enseignement supérieur, sous contrôle d'organisme comme l'AGCS ou de normes comme celles du « Processus de Bologne », a été conçue pour retraduire ou réorienter le principe de liberté académique vers des profits financiers soumis au marché international et à la « propriété intellectuelle » (Caffentzis 2004). La tension qui en résulte est liée à la rupture entre, d'une part, cette tendance à la privatisation et, d'autre part, l'attachement des universitaires aux valeurs de libertés académiques perçues comme condition d'éducation et de savoirs d'intérêt commun.

L'émergence de nouvelles menaces a été accompagnée par de nouvelles formes de censure. Cette nouvelle forme de censure exercée sur les libertés académiques a commencé à se manifester dans cette partie du monde depuis que le champ des luttes pour la domination économique est passé des capacités de reproduction quantitative, reposant sur la stabilité plutôt que sur le renouvellement technologique³, à la production qualitative fondée au contraire sur l'innovation et le rythme de renouvellement des technologies. La compétitivité économique, avec ses retombées financières, a débordé les frontières des entreprises industrielles pour pénétrer le monde universitaire qu'elle finit par soumettre à sa logique. Cela donne lieu à une réorientation des grands champs de la recherche scientifique qui ont recours au financement tant de l'État, lui-même soumis aux intérêts économiques et financiers, que du secteur privé.

Qu'en est-il de la situation en Afrique ? Loin d'être suscitées par quelque intense compétitivité ou concurrence économique, les atteintes à la liberté académique restent dans notre continent surtout motivées par des intérêts de pouvoir politique aussi terre à terre que ceux d'un régime militaro-politique ou d'une dictature s'accrochant à des soutiens claniques. Si, dans les pays développés, la censure est exercée surtout par des entreprises puissantes,

ayant financé ou contribué au financement de la recherche, en Afrique, elle est principalement pratiquée et assumée par les détenteurs de pouvoir d'État à des fins de domination fondée sur des relations clans/clients plutôt que sur les exigences de créativité économique et intellectuelle, comme démontré lors de la clôture des 8 mois de 2011 du Chancellor College au Malawi.⁴

Certes, le pouvoir politique peut être partout motivé, pour paraphraser Manuel Castells (1996), par la maximisation des profits politiques davantage que par la maximisation des profits économiques. Il n'en reste pas moins que c'est dans les systèmes sociopolitiques dont l'assise est de nature économique que la science trouve les conditions de développement, de créativité et d'innovation, cesse d'être *logos* pour devenir *technê*. Ce qui n'empêche pas la résistance au changement technologique de venir des milieux les plus inattendus, comme de certaines générations d'ingénieurs qui ne supportent pas d'assister à la remise en cause d'un modèle technico-organisationnel qu'ils ont conçu et sur lequel s'est construite leur carrière.

En Occident, c'est le pouvoir économique, comme le note Evry Schatzman (1989), qui a instrumentalisé le savoir et conduit à sa rencontre avec le politique. C'est ce qui explique la collusion entre différentes formes de pouvoirs relativement autonomes, le pouvoir économique, le pouvoir scientifique, mais aussi, plus récemment, le pouvoir des usagers, des environnementalistes... ; c'est cette collusion que certains théoriciens de la sociologie des sciences qualifient d'« arrangement » qui intervient entre différents acteurs afin que des découvertes, des inventions ou de simples idées soient traduites en technologie. Encore faut-il ajouter qu'il s'agit d'une économie non pas rentière ou spéculative, mais productive et créatrice. Or, dans la plupart des pays africains, les « profits politiques » ne reposent pas sur des « profits économiques » liés à la productivité ; les pouvoirs qui se succèdent depuis les indépendances restent, sauf rare exception, de nature rentière et spéculative.

De ce fait, les universitaires sont continuellement en bute à des réseaux de pouvoirs dont la puissance ne doit pas grand-chose à la créativité scientifique et encore moins à l'innovation technologique. Plus encore, ils redoutent toute forme d'innovation, étant dans l'incapacité d'assumer les conversions économiques et sociales qu'elle implique, les changements technologiques se traduisant nécessairement par des changements sociopolitiques. Alors que la tendance mondiale est aux profits issus de l'innovation, qui reste malgré tout indissociable des libertés de pensée, l'Afrique continue de piétiner, si ce n'est de faire marche arrière ; abandonnant les tentatives d'industrialisation et de mécanisation de

l'agriculture, pour revenir au régime rentier, dépendant de royalties versées par des multinationales, finalement les seules capables d'exploiter les ressources naturelles. Ainsi, l'Afrique ne cesse d'enregistrer des reculs, car sous un tel mode de gestion, toute logique ou tout raisonnement scientifique ne peut être que subversif et traité comme tel.

En même temps, la « crise » économique, dont on peut s'étonner d'ailleurs tant les pays n'étaient pas plus pauvres qu'au lendemain des indépendances, a lourdement pesé sur les charges d'enseignement, tout en marginalisant les activités scientifiques. L'essentiel des budgets, quand ce n'est pas leur totalité, est dès lors consacré à l'enseignement, réduisant parfois à néant l'intérêt accordé aux travaux de recherche. Le gel des salaires et du recrutement de professeurs est tel que les effectifs étudiants, bien qu'ils représentent des taux très modestes par rapport aux pays avancés, constituent une charge écrasante pour les enseignants et pour les infrastructures disponibles. Cette situation appauvrit les enseignants et réduit considérablement leur rendement scientifique ; dès lors, la recherche ne se maintient que grâce aux bailleurs de fonds. Devenus pratiquement les seules sources de financement, les bailleurs de fonds exercent désormais une influence considérable, parfois avec l'appui de l'administration universitaire, non seulement sur l'orientation et le choix des champs de recherche, mais aussi sur la recherche elle-même, souvent réduite à de simples collections d'informations et donc, au-delà des libertés académiques, sur l'existence même d'une science produite en Afrique et par des Africains.

Certes, dans la plupart des pays développés, on observe là aussi une tendance de l'administration universitaire à s'engager en faveur des bailleurs de fonds, mais il s'agit là d'un parti pris soutenu par des intérêts économiques d'ampleur internationale, et non par des intérêts de pouvoir politique ou clanique. En Afrique, les scientifiques ne sont pas censurés ou sanctionnés parce qu'ils défendent le principe de partage et de valeur morale du savoir, comme dans certaines puissances occidentales ; ils le sont parce que leurs travaux gênent la bonne conscience des détenteurs du pouvoir et leur mainmise sur les biens publics. D'ailleurs, la dynamique économique, comme toute autre forme de dynamique sociale, est incompatible avec la routine et le *statu quo* politique.

L'insuffisance ou le manque de financement public pousse les universitaires, qu'ils le veuillent ou non, à se soumettre à la logique des bailleurs de fonds locaux mais surtout internationaux. Mais les bailleurs de fonds couvrent-ils les besoins des universités, à tout le moins ceux des chercheurs qui se sont mis à leur disposition ? Comme ils ne couvrent qu'une

partie infime, les résultats de travaux de recherche qui leur reviennent, qu'ils soient socialement utiles ou non, sont en majorité financés par l'argent public qui couvre les salaires réguliers des chercheurs et parfois même leur logement. En Afrique, il n'est donc pas question de critiquer la recherche formulée en termes d'objectifs commerciaux, qu'elle s'applique à l'industrie, à l'agriculture ou à la santé, mais surtout de modes de financements qui conduisent à la marginalisation de la recherche au profit de « l'expertise » ou, pire encore, à de simples collectes de données dont les auteurs ignorent et la finalité scientifique et les usages qui en sont faits.

Trois faits semblent converger ou se compléter, comme cela ressort dans les articles publiés dans ce numéro : la montée en force des bailleurs des fonds internationaux et la dépendance des chercheurs à leur égard, le durcissement du pouvoir politique à l'égard des libertés académiques, le rétrécissement sinon la disparition du financement public de la recherche. A cela s'ajoutent les salaires de survie qui comptent également dans ce qui menace le plus les libertés académiques. Dès lors, cette menace ne vient pas uniquement de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur même des universités. Pour couvrir ses besoins fondamentaux, le chercheur est contraint de se soumettre à toute puissance financière intéressée par l'expertise ou la connaissance dont il dispose d'un secteur donné. Les « rapports de recherche », généralement exigés par les bailleurs de fonds, n'ont de recherche que le nom ; leur tendance consiste le plus souvent à éloigner ou à reporter sans cesse les travaux d'analyse scientifique pour se limiter aux activités d'information ou d'expertise.

Dans ce contexte, une grande partie des chercheurs engagés par les bailleurs de fonds se limitent à la rédaction de simples rapports d'enquêtes, sans poursuivre les efforts de recherche et se donner le temps nécessaire aux analyses scientifiques approfondies, menaçant ainsi de l'intérieur même des universités l'avancement des sciences. La tendance dominante consiste à valoriser « l'expertise » au détriment de la « recherche », faisant abstraction de toute la différence entre les deux professions, ignorant que si l'expert travaille sur la maîtrise des savoirs connus, le chercheur va au-delà des savoirs établis pour parvenir à des découvertes ou à des inventions pouvant se traduire (si possible de la façon la moins coûteuse et la plus rapide) en innovations sociales ou technologiques. Lorsque la recherche cesse d'être financée par l'État ou par des bailleurs de fonds désintéressés, le manque de moyens oblige les chercheurs à s'éloigner de la recherche scientifique et technologique pour se concentrer sur des travaux d'expertise. Ainsi, recueillir et diffuser des données ou des savoirs connus prend le pas sur la découverte

et l'invention de savoirs nécessairement nouveaux. L'arrivée en force du néolibéralisme dans les universités africaines et le retrait de l'État ont donc exposé les institutions à de nouvelles pressions qui limitent la liberté académique. Certaines de ces pressions émanent des universitaires eux-mêmes mais aussi par un manque d'éthique féministe pour ancrer la liberté académique et la responsabilité sociale telle que formulée par Amina Mama. Les universitaires, pour leur part, ont succombé à la tentation de revenu financier puisque la mesure pour la liberté académique, le projet intellectuel des institutions et la responsabilité sociale qui l'accompagne sont abandonnés, comme l'affirme Oanda Ogachi dans son article.

Répondant aux exigences de la globalisation néolibérale, les universités tendent alors à abandonner leur fonction sociale pour se soumettre aux conditions fixées par le système de financement international. Motivé uniquement par les conditions matérielles de vie, le nouveau modèle se limite à la production et à la diffusion d'informations destinées aux bailleurs de fonds; déjà orientées dès l'origine vers des thèmes précis, ces données ne vont guère jusqu'aux étapes exigées par les analyses scientifiques approfondies. La subordination des universitaires aux intérêts commerciaux a fini par introduire une frontière entre les activités de collecte d'informations et celles de la créativité scientifique. Dès lors, la recherche a perdu sa vocation originelle, voire sa raison d'être, pour être réduite à de simples fonctions d'expertise, fermées aux innovations et aux découvertes. Aux contraintes financières viennent s'ajouter des contraintes juridiques. Au Botswana, Taolo Lucas montre comment le gouvernement use de ses capacités de légiférer, donc de produire des lois sur mesure, pour réduire à néant les libertés académiques. Un arsenal de textes de lois, comme *Media Practitioners* et *Security and Intelligence Act*, en définissent les restrictions; ainsi, il en interdit non pas le principe, mais toute référence à la liberté en dehors du champ universitaire, ce qui revient, de fait, à exclure toute réflexion universitaire d'accès à la vie sociale.

Le recours aux textes de lois comme instruments de contrôle des libertés académiques se retrouve également au Nigeria. Dans ce pays, Elijah Adewale Taiwo observe que si, dans un passé récent, les universitaires accordaient une importance particulière aux principes des libertés académiques et de l'autonomie institutionnelle, ces valeurs sombrent de nos jours dans le déclin. Des textes comme la *National Universities Commission* et la *Joint Admission and Matriculation Board Act* ont fini directement ou indirectement, notamment avec la centralisation du contrôle, par éroder l'autonomie des universités. S'il est admis, note Elijah Adewale Taiwo, que

ces textes de lois peuvent certes dans certains cas être utiles au système éducatif, le mode bureaucratique de fonctionnement qu'ils imposent et leurs implications ont fini par éroder les notions de liberté académique et d'autonomie des institutions. Au final, surveillance systématique, intimidation, désignations partisans des responsables tendent à ériger l'autocensure, la soumission, le conformisme et l'acquiescement en règles de survie.

Un autre questionnement soulevé par Elizabeth Ayalew concerne l'effort d'objectivité que doivent assumer les évaluateurs d'articles et de travaux académiques. Abordant ce sujet, l'auteure montre que les libertés académiques ne sont pas seulement altérées de l'extérieur. Des interférences internes peuvent également, dans la mesure où elles affectent le fonctionnement de la communauté scientifique, produire des effets sur les libertés académiques. Elle cite en exemple la tendance dans certaines pratiques d'évaluation par les pairs à censurer, volontairement ou non, des textes qui n'entrent pas dans leur dogme ; ces textes sont rejetés tantôt parce qu'ils sont porteurs d'une originalité méconnue, tantôt parce qu'ils conduisent au partage de connaissance, et donc à briser des monopoles de savoirs faussement établis. En exerçant des restrictions sur la production de connaissances objectives, le processus d'évaluation par les pairs pourrait finalement aller à l'encontre des objectifs qu'il est censé représenter.

Proposant d'aller au-delà d'une vision homogénéisante, Abdoulaye Guèye analyse l'institution universitaire comme un lieu de diversité des actions. La réflexion sur la liberté académique mène à un questionnement sur le pouvoir au sein du milieu académique dans sa diversité et ses contradictions. Pour cet auteur, la liberté académique s'évalue à deux niveaux d'exercice des rapports de pouvoir, entre les acteurs de l'institution académique, hétérogènes et en conflit, ensuite dans les relations qu'entretiennent ces acteurs avec le monde extérieur. Ainsi, l'originalité de cet article est d'élargir le champ des libertés académiques, souvent réduit à un groupe professionnel plutôt homogénéisé, à d'autres forces sociales comme celle que représentent les étudiants. Loin d'être un milieu homogène, l'université, comme la société dans son ensemble, est « un espace de hiérarchie » fondée sur des différences identitaires, académiques, ethniques ou d'affiliation religieuse. Cette diversité n'est pas sans effet sur la liberté académique, souvent différemment et inégalement concédée, selon le capital social dont chacun dispose, la position au sein de la hiérarchie et le pouvoir de dissuasion.

Pour sa part, Goin Bi Zambélé Théodore analyse les effets d'une situation d'hyper-politisation tant des enseignants que des étudiants. L'article tend à montrer que même l'implication politique des universitaires peut constituer

un obstacle aux libertés académiques. D'opposants défenseurs du principe de liberté académique, syndicats et groupes d'enseignants peuvent devenir, une fois au pouvoir, parmi ses plus redoutables rivaux. Toute liberté académique présuppose que les enseignants-chercheurs soient aptes à se consacrer avant tout aux critères d'objectivité qu'implique toute activité scientifique. Dans le cas présenté par cet auteur, ce n'est pas tant le pouvoir d'État qui menace la liberté académique que des universitaires, enseignants et des étudiants, incapables de surmonter les conflits d'intérêts qui les secouent. Ainsi, dans ce contexte vécu en Côte d'Ivoire, « l'Etat, qui a toujours vu en l'université un noyau de contestation et de déstabilisation, en a tiré un grand profit dès lors que les universitaires se sont fortement divisés ».

S'agissant du mirage de la mondialisation poursuivi par les universités africaines l'article de Issac Kamola est basé sur l'affaire Mamdani à l'Université de Cape Town ; il révèle les contradictions entre les engagements académiques en faveur de l'objectivité intellectuelle et les contraintes de soumission à des intérêts extérieurs plus économiques que scientifiques. Dans le débat ici exposé, l'universitaire est confronté au problème, bien connu dans les pays occidentaux, de la domination des puissances économiques, et, au-delà, sur l'État et sur les orientations fondamentales de l'enseignement et de la recherche scientifique. À travers le conflit vécu par le Professeur Mamdani, l'auteur montre que la lutte que mènent en Occident des scientifiques, rares malheureusement, contre l'instrumentalisation de la recherche à des fins commerciales est de plus en plus présente en Afrique.

La fiction idéologique d'une séparation entre « recherche appliquée » et « recherche fondamentale » vise à réorienter le financement dédié à la recherche scientifique vers des intérêts privés à court terme plutôt que publics pouvant aussi s'étaler sur le long terme. Dénoncée par les scientifiques comme préjudiciable à la recherche scientifique, la prétention de développer en priorité la recherche « appliquée » continue de peser sur les universités, comme si pratique et théorie, concret et abstrait pouvaient avancer indépendamment l'une de l'autre. Pourtant, des disciplines qui passent pour être purement abstraites et théoriques, comme les mathématiques, se sont avérées parmi les plus créatrices d'objets innovateurs, concrets et commercialisables, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, où la dimension « fondamentale » et « appliquée » est inséparable, si elle ne relève de la fiction.

Dans leur ensemble, ces articles montrent la diversité des problèmes qu'affronte tout chercheur soucieux de l'objectivité scientifique. En Afrique, les dirigeants d'universités, nommés par l'État, se sont érigés en représentants

du pouvoir, davantage que de leurs propres collègues universitaires. Même lorsque les libertés sont respectées politiquement, la dépendance financière oblige l'université à fonctionner quand même sous un « voile subtil » de pressions exercées par l'État à travers ses institutions de financement. Ainsi, si le gouvernement soutient dans son discours les libertés académiques, une certaine forme de contrôle est toujours exercée sur soi-même ou stimulée par des mécanismes bureaucratiques. C'est que l'emprise financière sur la science se mondialise. Même aux États-Unis, comme en Europe, de nombreux scientifiques dénoncent l'emprise du monde politico-financier, accusé de pillage des ressources publiques; de plus en plus d'entreprises multinationales s'emparent des travaux de recherche d'un laboratoire entier, comme Novartis à l'Université de Californie. On est donc loin, même aux États-Unis, de cet appel lancé par l'UNESCO en 1999, déclarant : « Il appartient à l'État (...) de respecter et assurer l'autonomie de ses institutions et les libertés académiques ».

Notes

1. La demande étant alors, à l'inverse d'aujourd'hui, supérieure à l'offre.
2. Au Chancellor College, un chargé de cours a parlé des développements politiques qui ont conduit au renversement des dictatures en Egypte et en Tunisie. Il a ensuite été interrogé par le chef de la police. Ses collègues ont réagi rapidement en disant qu'ils n'allaient plus enseigner sans la garantie de la liberté académique, surtout quand le président Bingu wa Mutharika s'en est mêlé, accusant les enseignants d'influencer les étudiants, de renverser son gouvernement et de précipiter la fermeture du collège.

Bibliographie

- Akrich, Madelaine, Callon, Michel, Latour, Bruno, 2006, *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris : Presses de l'École des mines.
- Alter, Norbert, 2000, *L'innovation ordinaire*, Paris : PUF.
- Castells, Manuel, 1998, *La société en réseaux*, Paris : Fayard.
- Schatzman, Evry, 1989, *La science menacée*, Paris : Odile Jacob.

